

demain la considération du rapport. Or le rapport se bornait à ce qui suit :

“ C'est l'opinion de ce Comité qu'il serait nécessaire que la Chambre d'Assemblée fut pourvue des livres suivants :

Journal des Communes jusqu'à la dernière date.
Journal de la Chambre des Lords, do do
Smith, Richesse des nations.
Commentaires de Blackstone.
Statuts complets (Statutes at large.)
Heywood, Des élections, deux copies.
Siméon, idem idem.
Les Conférences de Bornier.
Le Répertoire de Jurisprudence.
Le grand Commentaire de la Coutume de Paris.
Les débats Parlementaires.
Ferrière, Dictionnaire de Droit.
Furetière, Dictionnaires.
Domat, Loix Civiles.
Lex Parliamentaria, deux copies.
De Lolme, Constitution de l'Angleterre.
Vatel, Loix des nations.
Esprit des Loix par Montesquieu.
Beccaria, Traité des délits et des peines.
Grotius, Droit de la Guerre et de la paix.
Dargou, Institution au Droit François.
Les œuvres de M. Poitier, sur le Droit Civil.
Lois des Etats-Unis.
Lois de la Jamaïque,

“ Résolu que c'est l'opinion de ce Comité que ces livres soient pourvus sous la direction de M. l'Orateur.

“ Et les dites résolutions ont été lues de nouveau, et la question de concurrence ayant été mise séparément sur chacune, elles ont été accordées par la Chambre.

“ Sur motion de M. Pierre Bedard, secondé par M. Tache-
reau.

“ Résolu qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Lieutenant Gouverneur, pour le supplier de vouloir bien faire avancer à M. l'Orateur une somme n'excédant pas deux cents livres sterling pour être employée à acheter des livres pour l'usage de l'Assemblée, et que cette Chambre pourvienne au remboursement de cette somme.”

Le 7 avril, les Chambres sont informées que l'adresse a été présentée au Lieutenant Gouverneur qui y a répondu d'une manière affirmative.

Au mois de janvier suivant, les livres étaient en partie achetés et livrés à la Chambre. Mais avant qu'on pût les consulter, il y avait des mesures importantes à prendre pour assurer la conservation de ce qui constituait une véritable richesse. Le bureau nommé pour cela le 15 janvier, dépose son rapport le 9 mars, et afin de ne rien précipiter, la Chambre après en avoir entendu la lecture, décide de ne le discuter que le jour suivant. Le 10 mars, M. Bell en proposa l'adoption pure et simple, mais MM. Bedard et Berthelot demandèrent un bureau général de toute la Chambre. Les discussions ne durèrent pas être très animées, car il ne s'agissait que de formuler un règlement en quatre ou cinq articles dont la substance était : 1o que le greffier inscrirait dans un catalogue le titre, le format, l'édition et le prix de l'ouvrage ; 2o que ces livres seraient placés dans des caisses faciles à transporter dans le cas d'incendie ; 3o que le chef du Gouvernement, les membres des deux Chambres, leurs officiers, les conseillers exécutifs auraient seuls le droit de consulter ces livres ; que le Gouverneur, mais pas d'autre, aurait la permission de les emporter chez lui. On fait les choses plus rondement aujourd'hui : est-ce pour le mieux ? Nos députés, je parle de ceux qui ont une bibliothèque à leur usage, ne paraissent pas aussi soucieux d'en assurer la conservation que leurs devanciers de 1802.

La bibliothèque ainsi commencée s'augmentait lentement. En 1811, 1814, 1815, autant que nous pouvons nous en assurer, elle faisait de nouvelles commandes, qui paraîtraient bien modestes

aujourd'hui ; mais les livres étaient alors si chers : les seuls journaux de la chambre de la Jamaïque coûtaient £145 stg.

On commence cependant à acheter les grandes collections, par exemple, Rymer, *Corpus Juris Civilis*, l'*Encyclopédie Méthodique*, l'*Encyclopédie Britannique*, le *Répertoire des Arts* ; les premiers ouvrages sur l'Amérique, Charlevoix et Raynal. Le premier catalogue fut imprimé, je crois, vers 1819 ; il donne 1220 volumes. En 1825, second catalogue, 3266 volumes. A partir de cette époque, les idées s'élargissent, tout s'agrandit. La bibliothèque, qui n'avait été ouverte qu'une fois la semaine, et encore dans les vacances de la Chambre, s'ouvre trois fois ; les juges y sont admis de droit, et tous ceux qui ont un billet d'un député. On a poussé les égards pour les lecteurs jusqu'à mettre à leur disposition des sièges, du papier, de l'encre, des cartes, des globes, des journaux. Il faut savoir gré à nos députés de toutes ces attentions, indices de l'importance qu'ils attachaient aux études sérieuses ; car alors, on n'eût pas osé placer là autre chose que des ouvrages sérieux.

En 1831, le catalogue indique 4,200 volumes. L'histoire du Canada est plus recherchée. On y voit, pour la première fois, Hennepin, La Hontan, Denys, Lafitau, l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec. Parmi les publications canadiennes, rares aujourd'hui : *Political Annals of Lower Canada*, Christie's *Political State of Lower Canada*, Wilcocks, *History of the Provincial Parliament of Lower Canada* ; première partie, Québec 1830 ; *Amos' Reports of Trials in the Court of Canada*, Londres, 1820 ; *Bouchette's Official Tour*, Québec 1825. On était sur la voie, et le temps devait naturellement faire comprendre la place importante que l'histoire de notre continent, surtout de l'Amérique anglaise, doit occuper dans nos études. Aussi, commence-t-elle à être cataloguée séparément à partir de 1835. Ce développement ne s'arrêtera plus, et en dépit de tous les accidents, la bibliothèque américaine de notre Chambre sera bientôt une des plus précieuses. Ajoutons que ce mouvement est dû en grande partie au zèle de feu M. Faribault, homme modeste et laborieux, qui occupe une place honorable parmi les bibliographes américains.

A l'époque de l'Union des Canadas, les bibliothèques des deux provinces furent fondues en une seule. Celle du Haut-Canada, après trente ans, ne s'était pas encore relevée des ruines de la guerre de 1812, et ne renfermait environ que 200 volumes, tandis que nous en avions environ 8,000. N'était-il pas juste que notre richesse intellectuelle suivit le reste de la fortune du Bas-Canada ? et encore il n'est pas sûr que nos frères du Haut n'aient pas dit qu'on les volait un peu.

A partir de 1844, la bibliothèque augmente rapidement, mais elle est soumise à une espèce de pérégrination, sans exemple dans l'histoire, et que nos neveux, sans doute par respect pour nous, refuseront de croire. A certaines époques, les livres se renfermaient dans des caisses, et on les expédiait à la ville voisine, aussi simplement que le petit mercier fait de sa boutique qu'il va étaler dans le prochain village. Ce singulier système avait pour effet, non pas tant de gâter ou dépareiller quelques exemplaires précieux, que d'exposer tous les livres aux ravages de l'incendie. Car en dépit des accidents arrivés ailleurs, notamment à Washington, la bibliothèque n'occupait partout que des appartements médiocres, nullement à l'épreuve du feu.

VIII

Tout le monde connaît le terrible accident de 1849. Il consuma dans un instant les édifices qui servaient aux Chambres avec tout ce qu'ils renfermaient. Rien ne fut sauvé de la Bibliothèque.

A ne considérer que l'argent payé pour les livres, cela constituait une perte matérielle de \$400,000. Cette somme était sans doute considérable pour un jeune pays comme le nôtre ; mais on peut dire que nous n'achetions pas trop cher la victoire sur un fanatisme désormais impuissant. Ce qui était bien plus regrettable c'est la destruction de plusieurs ouvrages rares, des exemplaires uniques à raison des souvenirs qu'ils rappelaient, des manuscrits,